



COMMUNIQUE DE PRESSE

Beauvais, le 4 février 2016

Pass Permis Citoyen : 1000^e convention signée

Jeudi 4 février 2016, la **1000^e convention Pass Permis Citoyen**, a été signée entre **Edouard COURTIAL**, Président du Conseil départemental de l'Oise, **Frans DESMEDT**, Vice-Président du Conseil départemental et maire de Saint-Just-en-Chaussée, et la jeune bénéficiaire, **Pauline BRILLANT**, 19 ans. Cette manifestation s'est déroulée à la mairie de Saint-Just-en-Chaussée en présence d'**Olivier PACCAUD**, Vice-Président du Conseil départemental chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté.

Dans le cadre du dispositif Pass Permis Citoyen, Pauline Brillant, qui demeure Saint-Just-en-Chaussée, pourra bénéficier d'une aide au financement de son permis de conduire en contrepartie de 70h au sein du service périscolaire l'Îlot z'enfants de la commune. Cette expérience complète son cursus de formation puisque la jeune bénéficiaire est actuellement élève en CAP Petite Enfance.

UN DISPOSITIF « UTILE ET PERTINENT »

« Le coût du permis était trop élevé pour que je le finance moi-même alors que je suis étudiante, c'est pourquoi je me suis renseignée tout de suite sur le dispositif Pass Permis Citoyen, a expliqué la jeune fille. Par ailleurs, réaliser des heures au sein du service périscolaire constituera à terme une expérience professionnelle à faire figurer sur mon CV. Je pense que le dispositif est vraiment utile et pertinent pour les jeunes.

Dans son discours le Président Edouard COURTIAL a rappelé que le Pass Permis Citoyen était *« un engagement qui avait été concrétisé avec succès »*. Il a souligné qu'avec cette aide concrète mise en place par la nouvelle majorité, *« Le Département est passé d'un système d'aide de 400€, sous condition de ressources, à un système plus gratifiant. Un coup de pouce de 600 € que tous les jeunes peuvent obtenir à condition d'accepter de donner un peu d'eux-mêmes et de leur temps. »*

DON DE SOI ET SOLIDARITE

Frans DESMEDT, qui représentait la mairie et le Conseil départemental a annoncé que la Ville de Saint-Just était la commune qui avait accueilli le plus de bénéficiaire depuis le lancement

de l'opération avec 22 bénéficiaires. « *Nous avons tout de suite opté pour ce choix parce qu'il met en synergie le travail, la formation, le don de soi et la solidarité* », a estimé l'élu.

Enfin Olivier PACCAUD, Vice-Président du Conseil départemental chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté, a salué « *un système gagnant-gagnant* » qui fonctionne très concrètement et avec beaucoup de souplesse. « *Avec le Pass-Permis nous avons créé un nouveau droit pour les 18-20 ans qui bénéficie au plus grand nombre. Leur engagement citoyen aide concrètement les communes et les associations et constitue une expérience à faire figurer sur le premier CV.* » *Voire plus encore.*

En effet, à l'issue de sa mission une jeune fille qui effectuait ses heures aux Ateliers de la Bergerette à Beauvais a été recrutée. « Après ce travail bénévole, l'association avait besoin d'un salariée et elle a été choisie ! » a raconté Olivier PACCAUD en concluant la manifestation sur cette belle histoire.

Sur les photos :

Les trois signataires de la convention, de gauche à droite : Frans DESMEDT pour la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, Edouard COURTIAL, pour le Département de l'Oise et Pauline BRILLANT, 1000^e bénéficiaire du PASS PERMIS CITOYEN.

Photo de groupe : Edouard COURTIAL, Président du Conseil Départemental, et Pauline BRILLANT, 1000^e bénéficiaire du PASS PERMIS CITOYEN, entourés de Frans DESMEDT, Vice-Président du Conseil Départemental et maire de Saint-Just-en-Chaussée, Olivier PACCAUD, Vice-Président du Conseil départemental chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la citoyenneté, les représentants de la Ville et des auto-écoles partenaires.